

WICKERSHEIMER (CHARLES-EMILE), député de 1835 à 1839, né à Mandschuhelm (Bas-Rhin) le 23 février 1819, fut admis à l'École polytechnique, en sortit le 2^e en 1870 pour entrer à l'École des mines, puis partit comme volontaire pour la guerre de 1870. Nommé, à sa sortie de l'École des mines, ingénieur des mines à Carcassonne, il y fit de la politique radicale, fut nommé conseiller municipal, administrateur des hospices, et, porté, aux élections législatives du 1^{er} octobre 1855, sur la liste radicale de l'Aude, fut élu au second tour (18 octobre), le 5^e et dernier, par 13,792 voix (74,159 votants, 97,953 inscrits). Il s'assit à l'extrême-gauche, se montra l'adversaire des conventions conclues en 1853 avec les compagnies de chemins de fer, combattit (juin 1856) le projet de surtaxe sur les céréales, vota l'expulsion des prêtres, et se prononça, dans la dernière session, pour le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1859), contre l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution, pour les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, contre le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, pour les poursuites contre le général Boulanger. Membre de la Société de géographie de Toulouse, il a publié, dans le *Bulletin* de cette Société, d'intéressants travaux de science et de législation minière.

WILHELM (JOSEPH-VALENTIN), député en 1791 et au Conseil des Cinq-Cents, né à Dettwiller (Bas-Rhin) le 4 mai 1756, mort à une date inconnue, avoué, puis administrateur de son département, fut élu, le 29 août 1791, député du Bas-Rhin à l'Assemblée législative, le 4^e sur 9, par 314 voix (695 votants). Il prit place parmi les modérés. Devenu juge au tribunal de Dettwiller, il fut réélu, le 22 germinal an V, député du Bas-Rhin au Conseil des Cinq-Cents, par 154 voix (173 votants). Son rôle y fut également très effacé, et son élection fut annulée au 18 fructidor, comme entachée de royalisme. Il ne reparut plus sur la scène politique.

WILLAUMEZ (JEAN-BAPTISTE-PHILIBERT, comte), pair de France, né au Palais (Belle-Ile-en-Mer) (Morbihan) le 7 août 1763, mort à Suresnes (Seine) le 17 mai 1813, l'aîné des six fils d'un capitaine d'artillerie, chevalier de Saint-Louis et sans fortune, s'embarqua, à 14 ans, comme mousse-pilote, sur le vaisseau le *Bien-Aimé*, passa novice-timonier sur le *Flamant*, second sur la *Fourmi*, devint second-pilote sur la *Ville-de-Paris* en rade de Brest, reprit la mer en 1781 sur la frégate l'*Amazon* commandée par Lapérouse, fit partie de l'escadre du comte de Grasse, et fut blessé au combat du cap Henry contre les Anglais (29 juillet 1782). Nommé premier-pilote à cette occasion (il avait 19 ans), il revint en France en 1784, s'embarqua comme second sur le navire-marchand le *Tharon*, fit deux voyages à Saint-Domingue, passa, comme premier-pilote, sur l'avisé le *Sylphe*, et se rendit aux Antilles sur la gabare la *Lionne*. Il compléta alors son instruction, croisa dans la mer des Indes sur l'*Astrée*, devint enseigne de vaisseau, et fut envoyé à la recherche de Lapérouse. Au cours de ce voyage, il reçut le brevet de lieutenant de vaisseau et la croix de Saint-Louis. Lors que l'équipage apprit à Batavia la mort de Louis XVI, M. d'Auribeau, qui commandait l'expédition, fit arborer le drapeau blanc; Willaumez fut au nombre des trois officiers qui refusèrent d'abandonner la cocarde tricolore; descendu à terre avec ses compagnons, comme

prisonnier de guerre, il resta cinq mois en captivité. Ayant gagné l'île de France, il aida le capitaine Renaud à rompre le blocus d'une division anglaise, fut nommé commandant de l'avisé le *Léger*, et chargé de porter en France les dépêches de la colonie. Promu capitaine de vaisseau en mars 1795, il fit une brillante campagne aux Indes-Orientales sur la frégate la *Régénérée*, fut nommé chef de division au retour, fit partie (1801) de l'expédition de Saint-Domingue sur le *Duguay-Trouin* et sur la *Poursuivante*, soutint avec succès un combat disproportionné contre le vaisseau anglais l'*Hercule*, le 29 juin 1803, et put ramener à Rochefort sa frégate fort endommagée; il fut nommé, pour ces habiles manœuvres, officier de la Légion d'honneur et contre-amiral (mars 1805). Il commanda l'escadre de Brest, fut placé à la tête d'une division de six vaisseaux et de deux frégates pour une expédition contre la colonie anglaise du Cap, dut, faute de vivres, relâcher au Brésil, séjourna quatre mois à la Havane, et revint à Brest en février 1807, après avoir fait éprouver aux Anglais près de quinze millions de pertes. Chargé d'une nouvelle expédition en mai 1808, d'abord sur les côtes de France, puis aux Antilles, il fut accusé d'un retard préjudiciable aux opérations commandées, alors qu'il était dans la baie d'Andierne, se vit retirer par l'empereur le commandement de l'escadre, fut appelé au commandement d'une division de la flotte gallo-britave, et dut rentrer en France en 1812, le climat de la Hollande ne convenant pas à sa santé. Désormais il ne prit plus la mer, présida des commissions au ministère de la Marine, et s'occupa de la publication d'un *Dictionnaire de marine* (1820). Nommé vice-amiral en 1819, il fut élevé à la dignité de pair de France le 3 octobre 1817, admis à la retraite, comme vice-amiral, le 1^{er} avril 1833, et créé comte par le roi en 1811, avec autorisation de transmettre ce titre au capitaine Bouët, appelé depuis Bouët-Willaumez. Son nom a été donné à l'une des rues du Palais et à une île de l'Océan Pacifique.

WILLEMS (GUILLAUME), député au Corps législatif de l'an XIII à 1818, né à Louvain (Belgique) le 5 janvier 1759, mort le 22 septembre 1813, « fils de Guillaume Willems, et de Marie-Catherine Schœpl », fit de brillantes études à l'Université de Louvain, fut reçu avocat à Bruxelles en 1789, et devint haut-juré du département de la Dyle, conseiller général, membre et président du conseil municipal de Bruxelles, et membre du comité consultatif des hospices de cette ville. Élu, le 4^e jour complémentaire de l'an XIII, par le Sénat conservateur, député du département de la Dyle au Corps législatif il vit son mandat renouvelé le 4 mai 1811, et mourut au cours de la session. Son éloge fut prononcé à la tribune de l'Assemblée, le 29 décembre 1813.

WILLEY (CLAUDE-ANTOINE), député au Conseil des Cinq-Cents, né à Conflans (Haute-Saône) le 10 mars 1746, mort à Bonançon (Doubs) le 7 février 1807, fut, avant la Révolution, avocat et bailli de la seigneurie de Saint-Loup. Élu, le 23 vendémiaire an IV, député de la Haute-Saône au Conseil des Cinq-Cents, par 132 voix (250 votants), il fut signalé comme émigré non rayé, mais il prouva l'erreur, et n'eut d'ailleurs qu'un rôle politique très effacé. Il sortit du Conseil en l'an VI, et se retira à Conflans. Il s'y occu-

paît de chasse et d'agronomie, lorsque le gouvernement consulaire le nomma conseiller général du Doubs. Membre de la Société d'agriculture, sciences et arts de Vesoul.

WILLIG (FRANÇOIS-AUGUSTE), député de 1815 à 1816, né à Hatt-latt (Haut-Rhin) le 2 mai 1774, mort à Colmar (Haut-Rhin) le 15 avril 1855, juge de paix à Herbitzheim (Bas-Rhin), fut élu, le 22 août 1813, député du grand collège du Haut-Rhin, par 71 voix (106 votants, 199 inscrits). Il siégea dans la majorité de la Chambre introuvable, et ne se représenta pas après la dissolution de cette Chambre (septembre 1816).

WILLOT (VICTOR-AMÉDÉE, COMTE DE), député au Conseil des Cinq-Cents, né à Saint-Germain-en-Laye (Seine-et-Oise) le 31 août 1755, mort à Choigny (Seine-et-Oise) le 17 octobre 1823, suivit la carrière des armes, et fit en 1769 la campagne de Corse. Partisan de la Révolution, il fut envoyé à l'armée des Pyrénées-Orientales, devint colonel et chef de brigade, mais, battu par les Espagnols à Ardres (avril 1793), fut suspendu, et arrêté par ordre des représentants en mission. Réintégré après le 9 thermidor par le représentant Meilhan, il battit les Espagnols devant Pampelune, fut nommé général de division (mes-lidor an III), envoyé en Vendée pour surveiller Stofflet, et, désavoué par Hoche pour avoir traité sans ordre avec des chefs vendéens, fut destitué (ventôse an IV). En thermidor suivant, le Directoire le mit à la tête de la division militaire de Marseille où il lutta contre le parti jacobin, fut dénoncé par la municipalité comme « persécuteur des patriotes », et fut élu, le 22 germinal an V, député des Bouches-du-Rhône au Conseil des Cinq-Cents, par 102 voix sur 203 votants. Il se rangea du côté des Clichyens, devint secrétaire du Conseil, membre de la commission des inspecteurs de la salle (quos-tous), et, au 13 fructidor, fut condamné à la déportation. Conduit à Rochefort, il écrivait d'Arçon à un ami, le 23 fructidor : « Nous marchons à petits jours avec une nombreuse escorte ; les ordres du gouvernement sont probablement de nous faire traiter avec égard, et les officiers supérieurs qui nous conduisent les exécutent ponctuellement. » On le transporta à Sinnamary (Guyane), d'où il réussit à s'échapper (juin 1793). A cette nouvelle, le Directoire le fit inscrire sur la liste des émigrés (septembre suivant). Il passa en Angleterre, puis aux États-Unis, revint en France à la première Restauration, fut nommé commandeur de Saint-Louis, et, en janvier 1816, fut appelé au commandement du département de la Corse, où il resta jusqu'en juin 1818. Louis XVIII l'avait créé comte le 2 mars 1816.

WILMAR (JEAN-GEORGES-ORNON-MARTIN-VICTORIN-ZENTRIE), député de 1811 à 1814, né à Prum (duché de Luxembourg) le 5 septembre 1763, mort à Luxembourg le 1er janvier 1831, fils de M. Jean-Gaspard Wilmar, bailli des bailliages de Prum, Schœneck et Schœnberg, et de Marie Marguerite, fut reçu avocat au conseil souverain de Luxembourg, et devint successivement juge au tribunal civil de Luxembourg, et président au tribunal criminel du département des Forêts. Il était sous-préfet de l'arrondissement de Bittbourg, quand il fut élu, le 4 mai 1811, par le Sénat conservateur, député du département des

Forêts au Corps législatif ; il siégea jusqu'en 1814, fut nommé aux Cent-Jours (4 avril 1815), conseiller directeur du département des Forêts, et, après la séparation du Luxembourg de la France, fut appelé (18 octobre 1825), aux fonctions de gouverneur civil provisoire du grand-duché de Luxembourg.

WILSON (DANIEL), député de 1869 à 1870, représentant en 1871, député de 1876 à 1889, né à Paris le 6 mars 1819, fils de Daniel Wilson, né à Glasgow (Ecosse) en 1789, et d'Antoinette-Henriette Casenave, fille du conventionnel Casenave, et petite fille, par sa mère, de Ducastel, qui fut député en 1791, fit ses études à Paris, où son père était venu s'établir en 1820, et où il avait créé et organisé l'éclairage au gaz. M. Wilson père gagna dans cette entreprise une fortune considérable, et acheta le château de Chenonceaux, où son fils s'occupa d'agriculture et de sport, tout en menant à Paris la vie d'un fils de famille. Les élections législatives du 24 mai 1869 le firent entrer dans la vie politique. Candidat indépendant dans la 3^e circonscription d'Indre-et-Loire (Loches), il fut élu député au second tour, par 19,020 voix sur 26,681 votants et 33,801 inscrits, contre 7,478 à M. Duval, candidat officiel. Il prit place à gauche, fut élu secrétaire du Corps législatif, signa l'interpellation des 116, prit part à plusieurs discussions, et vota contre la guerre contre la Prusse. Pendant la campagne, il commanda un bataillon de mobiles d'Indre-et-Loire, et fut élu, le 8 février 1871, représentant de ce département à l'Assemblée nationale, le 6^e et dernier, par 31,302 voix (73,000 votants, 96,790 inscrits). Il s'inscrivit au centre gauche et à la gauche républicaine, assista aux réunions Foray et Saint-Marc-Girardin, montra dans son élection une certaine indépendance, soutint la politique de Thiers, tout en combattant à la tribune ses idées en matière d'impôts nouveaux, et vota pour la paix, contre l'abrogation des lois d'exil, contre la pétition des évêques, pour le pouvoir constituant, contre le service de trois ans, contre la démission de Thiers, contre le septennat, contre le ministère de Broglie, pour l'amendement Wallon, pour les lois constitutionnelles ; il s'abstint sur l'admission à titre définitif des princes d'Orléans dans l'armée. Conseiller municipal de Loches, conseiller général d'Indre-et-Loire depuis 1871, il fut réélu, le 20 février 1876, député de l'arrondissement de Loches par 8,274 voix (15,683 votants, 18,219 inscrits), contre 7,334 à M. Schneider. Il s'assit à la gauche républicaine, devint secrétaire de ce groupe, fit partie de la commission du budget, dénonça (mars 1877), dans une discussion relative aux chemins de fer, les abus du monopole des grandes compagnies, et fut un des 363 adversaires du cabinet du 16 mai. Réélu, le 14 octobre 1877, par 8,457 voix (16,416 votants, 18,901 inscrits) contre 7,916 à M. Duval, il reprit sa place à gauche, fut rapporteur du budget du ministère des Finances, puis rapporteur général du budget, et accepta, dans le ministère Freycinet (20 décembre 1879) le poste de sous-secrétaire d'Etat aux finances. Il le conserva dans le ministère Ferry (23 septembre 1880), et, en cette qualité, parla (juin 1881) contre la suppression de l'impôt sur le papier. Réélu député, le 21 août 1881, par 11,099 voix (18,033 votants, 19,030 inscrits), il épousa, le 22 octobre suivant, Mlle Alice Grévy, fille unique du pré-

sident de la République, quitta le sous-secrétariat des Finances à la chute du cabinet Ferry (11 novembre 1881), parla (décembre suivant) contre le budget, soutint (juin 1882) le projet de protectorat sur la Tunisie présenté par le gouvernement, se montra (juillet 1883) un des adversaires les plus ardents des conventions avec les grandes compagnies de chemin de fer, et, propriétaire du journal la *Petite France* de Tours, commença (septembre 1883) à faire profiter ce journal des renseignements que pouvaient lui fourdir sa situation de gendre du président de la République et sa résidence à l'Élysée, et à mêler le nom de M. Jules Grévy aux intrigues ministérielles qu'il entendait favoriser. Les insinuations de la *Petite France*, qui publiait souvent les documents officiels avant le *Journal officiel*, ne furent pas étrangères à la réception des moins courtoises qui fut faite au roi d'Espagne, Alphonse XII, lors de sa visite à Paris, et la presse omit à l'envi quelques doutes sur la correction de l'attitude politique du gendre du premier magistrat du pays. A la Chambre, M. Wilson attaqua le budget (novembre 1881), défendit (janvier 1885) la construction par l'Etat des lignes de chemin de fer, et, porté aux élections du 4 octobre 1885, sur la liste opportuniste d'Indre-et-Loire, fut élu, le 3^e sur 6, par 10,918 voix (77,527 votants, 93,850 inscrits). Il parla (février 1886) sur l'interpellation Thévenot relative aux tarifs de chemins de fer, fut rapporteur (mars) du projet d'emprunt de 900 millions, rapporteur du budget de 1887 qu'il défendit, et vota l'expulsion des princes. En septembre 1887, les perquisitions ordonnées par la justice dans l'affaire Caillaret-Limouzin amenèrent chez Mme Limouzin la découverte de lettres de M. Wilson ; quelques journaux, *l'Intransigeant*, la *Lanterne*, le *NIX^e siècle*, *Paris*, prirent l'affaire en main, et accusèrent quotidiennement M. Wilson d'avoir trafiqué de la Légion d'honneur, d'avoir installé à l'Élysée une agence d'affaires véreuses, d'avoir usé de son crédit pour faire accorder des grâces, des remises ou des réductions de droits dus à l'Etat, d'avoir imposé à un grand nombre de fonctionnaires des actions ou des abonnements de la *Petite France*, d'avoir pris part à des contrats de fournitures pour le compte de l'Etat, etc. Le jour de la rentrée des Chambres, M. Curio d'Ornano demanda la nomination d'une commission chargée de faire une enquête « sur les faits de trafic de fonctions publiques et de décorations signalés par la presse ». Malgré l'opposition du ministère, déclarant l'enquête inutile puisque la justice était saisie, l'urgence fut votée par 338 voix contre 130. On pensa que M. Wilson s'empreserait de quitter l'Élysée, où une enquête présentait de délicates difficultés ; il n'en fut rien, et M. Wilson fut soutenu en cette circonstance par son beau-père, qui ne trouvait dans les faits reprochés à son gendre, fussent-ils vrais, aucune culpabilité pénale. M. Rouvier, président du conseil, s'efforça de couvrir le président de la République « qui n'était, dit-il, à l'égard des ministres, qu'un solliciteur comme un autre », et posa la question de cabinet pour obtenir le rejet de l'enquête ; une proposition de M. Colfayru sauva pour un moment la situation en faisant étendre l'enquête « à tous les faits touchant l'administration, qui paraissent de nature à mériter un blâme ou une répression ». Ainsi étendue et atténuée, l'enquête fut acceptée par le cabinet et votée par 463 voix contre 81. Mais, le 9 novembre,

à l'audience de la 10^e chambre du tribunal correctionnel de la Seine, l'avocat de Mme Limouzin constata que deux lettres de M. Wilson à sa cliente avaient été distraites du dossier, pendant que ce dossier était entre les mains du préfet de police, et avaient été remplacées par deux autres. Cet incident surexcita l'opinion publique ; dès le lendemain, M. de Douville-Maillefeu et M. Pion demandèrent simultanément, à la tribune de la Chambre, si les faits révélés la veille à l'audience de la 10^e chambre étaient poursuivis. Après quelques tergiversations, M. Mazeau, garde des sceaux, fut obligé d'ordonner au procureur général de poursuivre. Le préfet de police, M. Gragnon, a-t-il refusé de donner sa démission, fut remplacé, et, le 17, la Chambre accorda, à l'unanimité moins une voix, l'autorisation de poursuites déposée contre M. Wilson. On sait (voy. GRÉVY) la crise politique qui s'ensuivit, et qui amena la démission forcée du président de la République. M. Wilson ne quitta l'Élysée qu'à la dernière extrémité, et se retira dans l'hôtel particulier de son beau-père. Le 13 décembre, un arrêt de la chambre des mises en accusation décida qu'il n'y avait lieu de poursuivre MM. Gragnon et Wilson pour détournement et substitution de lettres dans le dossier Limouzin, « attendu que si de telles pratiques doivent être hautement réprimées, elles ne tombent sous l'application d'aucune disposition de la loi pénale. » En janvier 1888, une nouvelle information judiciaire fut ordonnée contre M. Wilson à propos d'une affaire de décoration découverte depuis l'arrêt précédent. Le juge d'instruction chargé d'informer, M. Vigneau, fut révoqué au cours de l'enquête, pour avoir employé à la recherche de la vérité des moyens peu dignes de la justice, mais l'affaire suivit son cours, et, le 1^{er} mars 1888, M. Wilson fut condamné par le tribunal correctionnel à deux ans de prison et 3,000 francs d'amende, pour complicité dans la vente de la croix de la Légion d'honneur. L'affaire fut portée à la cour d'appel, qui réforma le jugement le 26 mars, et renvoya M. Wilson et autres des fins de la plainte. Tout en tenant les faits pour prouvés, le nouvel arrêt déclara qu'ils ne tombaient sous le coup d'aucune disposition répressive. Le rôle de M. Wilson était terminé, et le député d'Indre-et-Loire s'abstint pour un temps de paraître à la Chambre. Le 26 novembre 1888, il vint inopinément s'asseoir à son siège de député. Le vide se fit aussitôt autour de lui ; sur la proposition de MM. Mesureur et Millerand, la séance fut suspendue pendant une heure, et M. Wilson ne reparut plus au palais Bourbon.

WIMPFEN (LOUIS-FÉLIX, BARON DE), député en 1789, né à Minfeld (Bas-Rhin) le 5 novembre 1744, mort à Bayeux (Calvados) le 23 février 1814, l'un des dix-huit enfants d'un chambellan du roi Stanislas, entra, à onze ans, au service du duc de Deux-Ponts, devint enseigne dans le régiment de Deux-Ponts, fit la campagne de Corso en 1768, comme capitaine au régiment de la Marek, fut nommé lieutenant-colonel et chevalier de Saint-Louis, prit part à la guerre de l'indépendance américaine et aux sièges de Mahon et de Gibraltar, où il gagna le grade de brigadier et une pension de mille écus, et, à la paix, se retira dans une terre de Normandie, avec le grade de maréchal de camp. élu, le 23 mars 1789, député de la noblesse du bailliage de Caen aux États-

Général, il se montra partisan modéré des réformes, fit partie des comités militaires et des pensions, réclama (1^{er} octobre 1789) la réorganisation de l'armée, proposa (16 décembre) d'établir le décret relatif à la conscription militaire sur quatre bases : 1^o le recrutement en soldats et le remplacement en officiers ; 2^o la force du contingent ; 3^o l'ordre de l'avancement en écartant l'arbitraire, sans détruire l'émulation ; 4^o un projet de code de délits et de peines militaires. Il combattit le projet de « conscription régionale » de Dubois-Crancé, demanda l'établissement d'une « monarchie démocratique », prit part à la publication du « Livre Rouge », proposa, lors de la fuite de Varennes, que le comité militaire fut chargé de la défense extérieure, et protesta contre la suppression de la noblesse. Lors de l'entrée des Prussiens en France (1793) il fut nommé commandant de Thionville. Il refusa l'offre d'un million que lui fit Brunswick pour la reddition de la place, la défendit intrépidement pendant cinquante-cinq jours, fut dégagé par la victoire de Valmy, reçut les félicitations de la Convention, et préféra, au portefeuille de la Guerre qu'on lui offrait, le commandement de l'armée des côtes de Cherbourg. Après l'arrestation des Girondins au 31 mai, il offrit, bien que royaliste, son épée au service de ce parti, fit arrêter les représentants en mission à Caen, qui avaient mis sa tête à prix, et fut décrété d'accusation. Son avant-garde ayant été battue à Facy-sur-Eure (14 juillet 1793), il ne put tenir à Caen qu'il avait essayé de fortifier, et se cacha à Bayeux. Le gouvernement consulaire lui rendit son grade de général de division, et l'empereur le nomma inspecteur général des haras (24 juillet 1806). Maire de Bayeux, créé baron de l'Empire en 1809, il avait conservé les traditions d'esprit aimable et d'élégance polie de l'ancien régime ; il mourut quelques semaines avant la chute de l'Empire, et fut inhumé dans le cimetière de Saint-Germain-de-la-Lieue, commune réunie aujourd'hui à celle de Saint-Martin-des-Épîtres (Calvados). On a de lui : *Manuel de Xéphanus* (1788), et des *Mémoires*.

WITT (CORNELIUS-HENRY DE), représentant en 1871, né à Paris le 20 novembre 1824, mort au Val-Richer (Calvados) le 14 décembre 1889, « fils de Guillaume-Cornéille de Witt, ancien auditeur au conseil d'Etat et ancien sous-préfet, et de Suzanne-Caroline Temmluck », fit ses études à Paris, s'occupa d'affaires industrielles, devint administrateur des mines de la Grand-Combe, de la Société algérienne, des chemins de fer lombards, collabora à la *Revue des Deux-Mondes*, épousa, en 1850, la fille de M. Guizot, et publia quelques travaux historiques : *Histoire de Washington et de la fondation de la République des Etats-Unis* (1855) ; *Thomas Jefferson* (1861). Le 4 juin 1863, il se présenta comme candidat indépendant au Corps législatif dans la 3^e circonscription du Calvados, et échoua avec 5,622 voix, contre 18,893 au candidat officiel élu, M. de Colbert-Chabanais. Il ne fut pas plus heureux aux élections du 24 mai 1869, avec 3,750 voix, contre 16,315 au député sortant, M. de Colbert-Chabanais, réélu. Il avait fait paraître, dans l'intervalle, la *Société française et la Société anglaise au XVIII^e siècle* (1864), une traduction de l'*Histoire constitutionnelle de l'Angleterre depuis l'avènement de George III de May* (1865), et des *Etudes sur l'Histoire des Etats-Unis d'Amérique*. Conseiller général du

canton de Cambremer, il fut élu, le 8 février 1871, représentant du Calvados à l'Assemblée nationale, le 6^e sur 9, par 59,571 voix (86,561 votants, 130,207 inscrits) ; il prit place au centre droit, fit partie de la commission de réorganisation de l'armée, déposa, comme membre de la commission de révision des grades, un rapport qui fut l'objet de vives réclamations, proposa (21 juin 1873), lors de l'interpellation Le Royer sur l'arrêté du préfet du Rhône relatif aux entorsements civils, l'ordre du jour suivant : « L'Assemblée, considérant que les principes, toujours respectés par elle, de la liberté de conscience et de la liberté des cultes, ne sont pas en cause, et s'associant aux sentiments exprimés par le gouvernement, passe à l'ordre du jour » (adopté par 413 voix contre 251) ; remplit les fonctions de sous-secrétaire d'Etat au ministère de l'Intérieur, dont M. de Chabaut-Latour était alors le titulaire, du 21 juillet 1874 au 25 mars 1875, et vota pour la paix, pour l'abrogation des lois d'exil, pour la pétition des évêques, pour le pouvoir constituant de l'Assemblée, contre le service de trois ans, pour la démission de Thiers, pour le septennat, pour le ministère de Broglie, contre l'amendement Wallon, pour les lois constitutionnelles. Candidat des droites (décembre 1875) à un siège de sénateur inamovible, il ne fut pas élu, non plus qu'aux élections législatives du 20 février 1876, comme candidat dans l'arrondissement de Pont-l'Évêque (Calvados) ; n'ayant obtenu au premier tour que 3,268 voix sur 10,935 votants, il se retira.

WITT (CONRAD-JACOB-DIONYS-CORNÉLIS DE), député depuis 1885, né à Paris le 15 novembre 1824, frère du précédent, épousa Mlle Henriette Guizot, fille aînée de l'ancien ministre, connu par de nombreux ouvrages d'éducation. Propriétaire agriculteur, maire de Saint-Ouen-le-Pin (Calvados), ancien président de la Société d'agriculture de Pont-l'Évêque, conseiller général du canton de Cambremer depuis 1874, membre correspondant de la Société d'agriculture de France, M. Conrad de Witt fut porté, aux élections législatives du 4 octobre 1885, sur la liste conservatrice du Calvados, et fut élu, le 7^e et dernier, par 51,393 voix (89,064 votants, 117,207 inscrits). Il prit place à l'Union des droites, parla (mars 1888) dans la discussion du budget des recettes, sur la réforme des impôts, se prononça contre la politique scolaire et coloniale du gouvernement, et vota, dans la dernière session, contre le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), contre les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, contre le projet de loi Ashorine restrictif de la liberté de la presse, contre les poursuites contre le général Boulanger.

WOIRHAYE (CHARLES-FRANÇOIS), représentant en 1848, né à Metz (Moselle) le 31 mai 1798, mort à Nancy (Meurthe) le 11 janvier 1878, fils d'un commerçant, se fit inscrire au barreau de Metz en 1818, plaida dans des procès politiques, défendit notamment le *Courrier de la Moselle* dont il était l'un des fondateurs, et fut nommé, après les journées de juillet, avocat général à la cour de Metz. Révoqué en mars 1831, pour avoir adhéré à « l'Association nationale contre le retour des Bourbons », il fut élu colonel de la garde nationale de Metz, conseiller municipal, et devint bâtonnier de son ordre. En 1835, il fut au nombre des défen-

sours des accusés d'avril devant la cour des pairs. Nommé, en mars 1848, procureur général à Metz, il fut élu, le 21 avril 1848, représentant de la Moselle à l'Assemblée constituante, le 1^{er} sur 11, par 91,291 voix (97,423 votants, 111,534 inscrits). Il prit place parmi les partisans du général Cavaignac, et vota pour le bannissement de la famille d'Orléans, pour les poursuites contre Louis Blanc et Causidière, contre l'abolition de la peine de mort, contre l'impôt progressif, contre la proposition de deux Chambres, contre l'amendement Grévy, contre la sanction de la Constitution par le peuple, contre le droit au travail, pour l'ordre du jour en l'honneur du général Cavaignac, contre la suppression et la réduction de l'impôt du sel, pour la proposition Râteau, contre l'amnistie générale, pour l'interdiction des clubs, pour l'expédition de Rome, contre l'amnistie des transportés, contre la demande de mise en accusation du président et des ministres. Rallié à la politique du prince-président, et non réélu à l'Assemblée législative, il accepta les fonctions de président de chambre à la cour de Metz (25 août 1849), puis fut nommé premier président (8 juillet 1856), et conseiller à la cour de cassation (22 novembre 1862). Admis à la retraite avec le titre de conseiller honoraire, le 12 novembre 1873, il vint se fixer à Nancy, où il mourut, à 80 ans, d'une attaque d'apoplexie. Membre de l'Académie de Metz, il a publié : *Études sur les origines nationales* (1857); *Introduction à des études sur l'histoire universelle* (1861); Chevalier de la Légion d'honneur (1856), officier (12 août 1869).

WOLOWSKI (FRANÇOIS-MICHEL-RAYMOND-LOUIS), représentant en 1848, en 1849 et en 1871, sénateur de 1875 à 1876, né à Varsovie (Pologne) le 31 août 1810, mort à Gisors (Eure) le 14 août 1876, fils d'un membre de la diète de Pologne, fit ses études en France de 1829 à 1827, retourna en Pologne et servit la cause de l'indépendance comme capitaine d'état-major. Secrétaire référendaire au ministère des affaires étrangères, revint à Paris en qualité de premier secrétaire de la légation du gouvernement insurrectionnel. Il fut condamné à mort en Pologne après la chute de Varsovie, se fit naturaliser Français en 1834, et fut inscrit au barreau de Paris. Il fonda, peu après, la *Revue de législation et de jurisprudence*, fut nommé, en 1839, professeur de législation industrielle au Conservatoire des arts et métiers, puis, en 1843, président du conseil de perfectionnement, et, après la révolution de février, combattit le système de Louis Blanc sur l'organisation du travail. Élu, le 23 avril de la même année, représentant de la Seine à l'Assemblée constituante, le 22^e sur 31, par 132,333 voix (267,888 votants, 399,191 inscrits), il siégea parmi les partisans du général Cavaignac, fit partie du comité du travail, et appela (10 mai) l'attention du gouvernement sur les misères de la Pologne, question qui, après avoir provoqué des troubles en dehors du palais Bourbon, amena la journée du 15 mai et l'envahissement de l'Assemblée par le peuple. M. Wolowski vota avec les républicains modérés, pour le bannissement de la famille d'Orléans, pour les poursuites contre L. Blanc et Causidière, pour l'abolition de la peine de mort, contre l'impôt progressif, pour les deux Chambres, contre l'amendement Grévy, contre le droit au travail, pour l'ordre du jour en l'honneur de Cavaignac, contre la suppression et la réduction de l'impôt du sel, pour la proposition Râteau contre l'amnistie générale,

pour l'expédition de Rome, contre l'amnistie des transportés, contre la mise en accusation du président et des ministres. Réélu, le 13 mai 1849, représentant de la Seine à l'Assemblée législative, le 18^e sur 28, par 110,635 voix (281,140 votants, 378,013 inscrits), il suivit avec son beau-frère, M. Lion Faucher, la politique de résistance, vota pour l'expédition romaine, pour la loi Falloux-Parieu sur l'enseignement, pour la loi du 11 mai restrictive du suffrage universel, mais combattit la politique personnelle du prince-président et protesta contre le coup d'État de décembre. Il reprit son cours au Conservatoire des arts et métiers, fut un des organisateurs et des administrateurs du Crédit foncier (1852), entra à l'Académie des sciences morales et politiques en 1855 à la place de M. Adolphe Blanqui, fut nommé membre de la Société centrale d'agriculture (1862), professeur d'économie politique au Conservatoire des arts et métiers (1864), et membre du jury de l'Exposition française en 1859 et des Expositions universelles en 1855 et 1867. Lors des élections législatives complémentaires du 2 juillet 1871, motivées par les démissions, décès ou options de 21 représentants, M. Wolowski, candidat de l'Union parisienne de la presse, fut élu représentant de la Seine, le 1^{er} sur 21, par 117,012 voix (200,823 votants, 158,771 inscrits). Il s'assit au "contre gauche", prit une part importante aux discussions économiques et financières, combattit l'abrogation des traités de commerce et l'impôt sur les matières premières, préconisa l'impôt sur le revenu, la taxe de fabrication représentée par des timbres mobiles sur les factures, la mise en circulation des cartes postales, déposa (5 mars 1871) un amendement à la loi de finances portant que les parcelles figurant au cadastre comme terres incultes et improductives et qui ont été mises en culture seront établies et cotisées comme les autres propriétés de même nature de la commune où elles sont situées (adopté par 385 voix, contre 246), et proposa (18 juillet) d'autoriser le ministre des Finances à négocier avec la Banque de France la réduction du remboursement annuel à une somme d'au moins 150 millions; l'adoption de cette proposition par 338 voix contre 325 provoqua la démission du ministre, M. Magno. M. Wolowski vota contre la pétition des évêques, contre le pouvoir constituant de l'Assemblée, contre le service de trois ans, s'abstint sur la démission de Thiers, sur le septennat, sur le ministère de Broglie et sur la dissolution de la Chambre, et se prononça pour les lois constitutionnelles. Élu, le 10 décembre 1875, sénateur inamovible par l'Assemblée nationale, le 14^e sur 75, par 319 voix sur 699 votants, il ne put, en raison de son état de santé, prendre part aux travaux de la Chambre haute, et mourut huit mois après. Docteur en droit de l'université d'Heidelberg, docteur en économie politique de l'université de Tubingue, officier de la Légion d'honneur (17 octobre 1851), M. Wolowski a publié un certain nombre d'ouvrages d'économie politique parmi lesquels : *Des sociétés par actions* (1838); *Des brevets d'invention et des marques de fabrique* (1840); *De l'organisation du travail* (1844); *L'or et l'argent* (1870); *Liquidation sociale* (1870); *Résultats économiques du paiement de la contribution de guerre en Allemagne et en France* (1875), etc.

WOLTER DE NEUBOURG (BENOIT-NICOLAS DE), député en 1789, né à Cattonom (Moselle) le 16 juillet 1726, mort à Cattonom le 23 février

1801, « fils de Jean-François de Wolter, conseiller au parlement de Metz, et de Marie-Françoise Desandrouins », entra fort jeune dans les armées du roi, fit les campagnes de la guerre de Sept ans, et fut nommé, en 1761, lieutenant dans la compagnie des Cent-Suisses. Colonel en 1766, brigadier d'infanterie le 1^{er} mars 1780, maréchal de camp le 1^{er} janvier 1784, il quitta l'armée peu de temps après, et se retira dans ses propriétés. Député de la noblesse à l'Assemblée provinciale des Trois-Évêchés et du Clermontois en 1787, nommé par le roi président de l'Assemblée du district de Thionville, il fut élu, le 16 mars 1789, député de la noblesse du bailliage de Metz aux États-Généraux par 12 voix sur 23 votants. L'Assemblée de la noblesse de Metz avait élu d'abord MM. de Custine et de Neubourg, puis avait cassé l'élection, et élu M. le baron du Pontet. La difficulté fut portée devant l'Assemblée nationale qui déclara en faveur des deux premiers (10 juillet 1789). A l'Assemblée, M. de Neubourg suivit la majorité de son ordre, et, après la nuit du 4 août, fit remise d'un droit de péage qui lui était payé dans ses domaines, et d'une somme de 6,692 livres 5 sous, que le gouvernement lui devait pour arriérés d'une pension. Il se tint caché pendant la Terreur, rentra à Cattenom sous le Consulat, et y mourut à 78 ans.

WOUSSEN (JEAN-FRANÇOIS), député au Conseil des Cinq-Cents, né à Bailleul (Nord) le 13 juin 1765, mort à une date inconnue, avocat avant la Révolution, devint, en 1790, procureur-syndic du district d'Hazebrouck, et fut élu, en septembre 1791, 2^e député suppléant du Nord à l'Assemblée législative, sans être appelé à y siéger. Le 26 vendémiaire an IV, le même département l'envoya siéger au Conseil des Cinq-Cents, par 315 voix sur 623 votants; il fit partie de nombreuses commissions, présenta des observations sur les finances des départements formés de l'ancienne Belgique, parla sur le régime hypothécaire, sur les passeports, fut secrétaire du Conseil (1^{er} nivôse an IV), et fut réélu député aux Cinq-Cents, le 26 germinal an VII, par 331 voix sur 699 votants. Il prêta serment de haine à la royauté, adhéra au coup d'Etat de brumaire, fut nommé par le gouvernement consulaire juge au tribunal d'appel de Douai (7 messidor an VIII), échangea ce titre, lors de la réorganisation judiciaire, contre celui de conseiller à la cour impériale de Douai (6 avril 1811), et fut confirmé dans ses fonctions par la Restauration (26 avril 1816).

WUILLERMOZ (BENOIT-FRANÇOIS-DÉSIRÉ-ROMUALD), représentant en 1871, né à Saint-Claude (Jura) le 3 février 1820, mort à Alger (Algérie) le 25 décembre 1877, se fit recevoir avocat, fit de l'opposition au gouvernement présidentiel du prince L. Napoléon, et, après le coup d'Etat de décembre 1851, fut interné à Alger. Inscrit au barreau de cette ville, il devint bâtonnier de l'ordre, maire d'Alger au 4 septembre 1870, appuya le décret de M. Crémieux du 24 octobre 1870 qui conférait des droits électoraux aux Juifs Indigènes et qui fut rapporté depuis, et, le 11 juillet 1871, fut élu représentant du département d'Alger à l'Assemblée nationale, le 1^{er} sur 2, par 6,371 voix, en remplacement de Garibaldi démissionnaire. Il prit place à l'Union républicaine, vota contre la pétition des évêques, contre le pouvoir constituant de l'Assemblée, pour le service de trois ans, donna sa démission de représentant en août 1872, et fut remplacé, le 20 octobre suivant, par M. Crémieux.

WURTZ (CHARLES-ADOLPHE), sénateur, né à Strasbourg (Bas-Rhin) le 26 novembre 1817, mort à Paris le 12 mai 1884, fit ses études à l'institution protestante de Strasbourg, devint étudiant en médecine à la faculté de cette ville, chef des travaux chimiques à cette faculté en 1839, et fut reçu docteur en 1843. Il se rendit alors à Paris, fut nommé préparateur des cours de chimie organique à la faculté de médecine (1845), chef des travaux chimiques à l'école centrale (1846), fut reçu agrégé l'année suivante, professa à l'Institut agronomique de Versailles en 1851, et fut appelé, en 1853, à la chaire de chimie médicale à la faculté de Paris. Membre de l'Académie de médecine (1856), doyen de la faculté (1866), il sut contenir les troubles qui éclatèrent à l'École de médecine, en 1867, à la suite des attaques dirigées du haut de la tribune du Sénat par l'archevêque de Rouen contre l'enseignement matérialiste de certains professeurs de la faculté. Il remit sa démission de doyen en avril 1876, fut nommé doyen honoraire, puis (1^{er} août) professeur de chimie organique à la Sorbonne, et fut élu, le 7 juillet 1881, sénateur inamovible, par 146 voix sur 199 votants, contre 7 à M. Xavier Marmier et 42 bulletins blancs, en remplacement de M. Roger du Nord décédé. M. Wurtz prit place dans la majorité républicaine de la Chambre haute, mourut trois ans après, et fut remplacé (24 juin 1884) par l'amiral Peyron. Membre de l'Académie des sciences (1867), commandeur de la Légion d'honneur (11 août 1869), M. Wurtz a consigné dans un grand nombre de *Mémoires* ses importantes découvertes en chimie, sur les ammoniacs, sur l'insalubrité des résidus des distilleries, et a publié: *Leçons de philosophie chimique* (1864); *Traité élémentaire de chimie médicale* (1864); *Dictionnaire de chimie pure et appliquée* (1861); *la Théorie atomique* (1875); *Traité de chimie biologique* (1880), etc.

WUSTENBERG (JACQUES-HENRI), député de 1831 à 1846, et pair de France, né à Bordeaux (Gironde) le 1^{er} octobre 1790, mort à Bordeaux le 16 octobre 1865, « fils du sieur Jacques-Henry Wustenberg, vice-consul de Prusse et négociant de Bordeaux, et de dame Henriette Delorthe », prit la direction de la maison de vins fondée par son père en 1779, devint membre de la chambre de commerce de Bordeaux en 1824, président de cette chambre à plusieurs reprises, de 1825 à 1848, juge au tribunal de commerce (1832), membre de la commission municipale (1830), adjoint au maire (1832), conseiller général (1834), membre du conseil supérieur du commerce (même année), et fut élu, le 21 juin 1834, député du 1^{er} collège de la Gironde (Bordeaux), par 284 voix (429 votants, 690 inscrits), contre 82 à M. de Saget et 41 à M. Parisot. Il prit place au centre et vota avec les conservateurs. Il obtint sa réélection, le 4 novembre 1837, par 334 voix (652 votants, 829 inscrits); le 2 mars 1839, par 411 voix (700 votants); et le 9 juillet 1842, par 453 voix (604 votants, 881 inscrits), contre 19 à M. de Cormejean. Il donna constamment son suffrage à la politique ministérielle, se prononça notamment pour l'indemnité Pritchard, et fut nommé pair de France le 21 juillet 1846. M. Wustenberg siégea à Luxembourg jusqu'à la révolution de 1848. Chevalier de la Légion d'honneur, il était en outre, depuis 1831, membre du consistoire protestant, et régent de la Banque de Bordeaux. Cette ville a donné son nom à l'une de ses rues.

Y

YGER (JEAN-BAPTISTE), membre de la Convention, né à Cany-Barville (Seine-Inférieure) le 7 novembre 1717, mort à Cany-Parville en 1812, avocat avant la Révolution, devint maire de Cany, puis Juge au tribunal de cette ville. Élu, le 5 septembre 1792, membre de la Convention par le département de la Seine-Inférieure, le 4^e sur 16, « à la pluralité des voix », il siégea parmi les modérés et répondit au 3^e appel nominal, lors du procès de Louis XVI : « La réclusion pendant la guerre et le bannissement après. » Il se prononça en outre pour l'appel et pour le sursis. Son rôle politique, qui prit fin avec la session conventionnelle, n'a pas laissé de traces au *Moniteur*.

YSABEAU (CLAUDE-ALEXANDRE), membre de la Convention et député au Conseil des Anciens, né à Gien (Loiret) le 11 juillet 1751, mort à Paris le 30 mars 1831, entra dans la congrégation de l'Oratoire, et devint préfet des études à l'École militaire de Vendôme, puis (1789) au collège de Tours. Officier municipal de Tours (1790), il fut un des orateurs les plus assidus du club des Amis de la Constitution de cette ville, prêta serment à la constitution civile du clergé, devint, en mars 1791, curé constitutionnel de Saint-Martin de Tours, puis grand vicaire du nouvel évêque, renonça bientôt à l'état ecclésiastique, se maria, et fut élu (6 septembre 1792) député d'Indre-et-Loire à la Convention, le 7^e sur 8, par 222 voix (416 votants). Il siégea à la Montagne et répondit au 3^e appel nominal dans le procès du roi : « Il répugne autant à mon caractère qu'à mes principes de prononcer la mort excepté contre un tyran ; car un tyran ne ressemble pas à un homme. Au reste, ce n'est pas moi qui prononce, c'est le code pénal ; c'est la première et la dernière fois que je vote pour la mort. » Il se prononça en outre contre l'appel et contre le sursis. Envoyé en mission (septembre 1793) dans la Gironde avec Tallien, il s'y montra très opposé au modérantisme et ordonna plusieurs arrestations ; mais, en désaccord avec l'envoyé secret de Robespierre, Jullien (général au II), dénoncé par lui comme intrigant et modéré, il fut rappelé (25 floréal) par le comité de salut public, et quitta Bordeaux le 15 prairial. « Le moment est venu, écrivait, dès le 11, Jullien à Robespierre, de révolutionner Bordeaux, et celui qui commencera ce travail, surtout après un homme aussi méfiant et modéré qu'Ysabeau, ne sera pas aimé. » De retour à Paris, Ysabeau prit part à la journée du 9 thermidor, et fut aussitôt chargé d'une seconde mission dans la Gironde : cette fois, il favorisa de tout son pouvoir la réaction anti-jacobine. Rappelé le 29 novembre 1794, il fut encore désigné pour organiser, avec les généraux Servan et Dugonmier, l'armée des Pyrénées-Orientales ; il paya de sa personne et reçut quatre blessures. Il devint à son retour secrétaire de la Convention (16 pluviôse au III), entra au comité de sûreté générale ou thermidor suivant, réclama des mesures de rigueur contre l'insurrection de prairial, et fut chargé de divers rapports. Le 4 brumaire au IV, ses collègues de la Convention l'élirent député au Conseil des Anciens, dont il fut secrétaire. Il siégea

Jusqu'en l'an VI, et fut alors nommé (23 prairial) substitut du commissaire du Directoire près les postes et messageries à Rouen. A la suppression de cet emploi par Napoléon, il fut appelé à un modeste emploi d'inspecteur des bureaux de postes à Paris, sollicita en vain une place de préfet en l'an XI, et échangea son emploi, quelque temps après, contre les fonctions de commis à la correspondance. Révoqué à la première Restauration, il obtint une pension de 1,200 francs, se fixa à Bonnolles (Seine-et-Oise) (mal 1814) comme fermier du duc d'Uzès, reprit aux Cent-Jours sa place de commis aux postes, et tomba ainsi sous le coup de la loi du 12 janvier 1816 contre les régicides. Il partit pour Mons (Belgique) le 10 février 1816, se retira à Villevorde (Pays-Bas), et ne put obtenir l'autorisation de rentrer en France, malgré les instances de ses deux enfants (15 mai 1819) auprès du gouvernement royal. La révolution de 1830 fit seule cesser son exil.

YSAMBART (JACQUES-MARIE), député au Conseil des Cinq-Cents, né au Mans (Sarthe) le 27 mars 1750, mort au Mans le 13 août 1817, fut reçu, à 27 ans, avocat en la sénéchaussée du Mans. Partisan de la Révolution, il devint substitut du procureur de la commune du Mans (1790), assesseur du Juge suppléant au tribunal de district, juge au même tribunal, président du tribunal criminel de la Sarthe (1793), et fut élu, le 21 germinal au VI, député de la Sarthe au Conseil des Cinq-Cents par 147 voix sur 273 votants. Son rôle dans cette assemblée fut des plus effacés. Il adhéra au coup d'État de brumaire, fut nommé premier juge au tribunal criminel de la Sarthe (9 floréal au VIII), et, lors de la réorganisation judiciaire, fut appelé aux fonctions de conseiller à la cour d'Angers (2 avril 1811).

YVAN (MELCHIOR-HONORÉ), représentant en 1819, né à Digne (Basses-Alpes) le 6 mars 1806, mort à Carros (Alpes-Maritimes) le 15 avril 1873, neveu du baron Yvan qui fut chirurgien en chef des Invalides sous le premier empire, se fit recevoir docteur en médecine à Montpellier en 1835, vint exercer à Digne, et fut nommé professeur d'histoire naturelle à l'École secondaire de Marseille. Attaché comme médecin à la mission de M. de Lagrené en Chine en 1843, il entra en France en 1846, fut nommé chevalier de la Légion d'honneur, et fut élu, comme candidat du parti démocratique, le 13 mai 1849, représentant des Basses-Alpes à l'Assemblée législative, le 2^e sur 3, par 13,418 voix (26,537 votants, 48,379 inscrits). Il prit place à la gauche modérée, fut secrétaire de l'Assemblée, et vota contre l'expédition de Rome, contre la loi Falloux-Parieu sur l'enseignement, contre la loi du 31 mai restrictive du suffrage universel, contre la politique du prince-président. Au coup d'État du 2 décembre, ce fut chez lui que se réunirent les représentants du peuple restés libres, en apprenant l'arrestation de leurs collègues. Le fait accompli, M. Yvan se retira à Bruxelles. Il entra à Paris en 1853, collabora au journal *la Presse*, fut attaché quelque temps (1853) au cabinet du

prince Napoléon alors ministre de l'Algérie et des colonies, et fut nommé ensuite inspecteur de l'imprimerie et de la librairie; il fut admis à la retraite, en cette qualité, le 28 mars 1872, et mourut l'année suivante. On a de lui des brochures sur des matières médicales, et plusieurs relations de son voyage en Chine, sous plusieurs formes.

YVER (PIERRE), député de 1815 à 1816, et de 1822 à 1826, né à Bouchy (Calvados) le 8 février 1768, mort à Paris le 10 septembre 1826, était propriétaire à Saint-Lô (Manche). Le 22 août 1815, il fut élu député du grand collège de ce département, par 125 voix (106 votants, 270 inscrits). Il siégea dans la majorité de la Chambre introuvable, et prit la parole sur l'extinction des pensions ecclésiastiques, pour demander l'ajournement du scrutin au lendemain. Il reparut à la Chambre, le 13 novembre 1822, comme député du 1^{er} arrondissement de la Manche (Saint-Lô), élu par 192 voix (313 votants, 411 inscrits), contre 121 à M. Siward de Beaulieu. Il soutint de ses votes le ministère Villele, et obtint sa réélection, le 25 février 1824, par 181 voix (274 votants, 380 inscrits), contre 88 à M. Lejolis de Villiers. M. Yver siégea dans la majorité jusqu'à sa mort, survenue au cours de la législature.

YVER DELABUCHELIERIE (JEAN-JOSEPH), député en 1791, né à Carentan (Manche) à une date inconnue, mort à Saint-Lô (Manche) le 21 mai 1801, homme de loi avant la Révolution, devint (1790) administrateur du district de Carentan, et fut élu, le 1^{er} septembre 1791, 1^{er} député suppléant de la Manche à l'Assemblée législative, par 235 voix sur 337 votants. Admis à siéger le 25 mai 1792, en remplacement de M. Jean-François Duval démissionnaire, il ne joua qu'un rôle effacé dans les trois mois de cette fin de session, fut élu, le 24 vendémiaire an IV, haut juré pour le département de la Manche, et, le 22 germinal an VIII, juge au tribunal d'appel de la Manche. Il mourut un an après.

YVERNAULT (SYLVAIN), député en 1789, né à la Châtre (Indre) le 28 novembre 1740, mort à Bourges (Cher) le 2 septembre 1806, était chanoine de Saint-Ursin de Bourges, quand il fut élu, le 27 mars 1789, député du clergé du bailliage du Berry aux États-Généraux. Il se montra d'abord partisan des réformes, vota pour la vérification en commun des pouvoirs, fit partie des comités des rapports et des recherches, mais ne prêta pas le serment ecclésiastique. Il disparut de la scène politique après la session.

YVES (RENAUD), représentant en 1848, né à Colmar (Haut-Rhin) le 12 janvier 1804, mort à Colmar le 6 juillet 1884, fils d'un ancien procureur général, fit ses classes à Paris et à

Strasbourg, et se fit inscrire au barreau de Colmar. Nommé, après les journées de juillet 1830, substitut du procureur du roi à Colmar, il fut chargé, en cette qualité, de poursuivre un individu accusé d'avoir proféré des injures contre le roi, et, au lieu de requérir, défendit le coupable; il fut destitué (1832) et reprit sa place au barreau. Le gouvernement provisoire de 1848 le nomma commissaire-adjoint dans le Haut-Rhin, puis procureur général. Élu, le 23 avril suivant, représentant du Haut-Rhin à l'Assemblée constituante, le 5 sur 12, par 68,580 voix sur 94,408 votants, il fit partie du comité de l'intérieur, fut souvent porté absent, et vota le plus souvent avec la gauche, contre les poursuites contre L. Blanc et Gaussidière, pour l'abolition de la peine de mort, contre l'impôt progressif, contre les deux Chambres, pour l'amendement Grévy, pour la suppression de l'impôt du sel, pour l'amnistie des transportés, pour la mise en accusation du président et des ministres; il s'abstint sur le droit au travail, sur la proposition Râteau et sur l'amnistie générale. Il ne fut pas réélu à la législative, et redevint avocat à Colmar.

YVOIRE (PAUL-JEAN-FRANÇOIS BOUVIER, BARON D'), député de 1869 à 1870, né à Loëx (Haute-Savoie) le 10 février 1831, propriétaire, était rédacteur du journal légitimiste et catholique: *Les Villes et les Campagnes*, quand il se présenta, le 24 mai 1869, aux élections au Corps législatif dans la 3^e circonscription de la Haute-Savoie, sous le titre de « candidat libéral indépendant » et avec une profession de foi dans laquelle il exprimait très nettement ses sympathies pour le Saint-Père. Il avait à lutter contre le candidat officiel, député sortant, M. Bartholoni, et contre M. Jules Favre. Le premier tour de scrutin donna la majorité relative au candidat officiel, mais avec ballottage. M. Jules Favre, qui était en minorité, se désista alors en faveur de M. d'Yvoire, qui fut élu, au second tour, par 14,314 voix (27,699 votants, 36,177 inscrits) contre 13,338 à M. Bartholoni. M. d'Yvoire siégea dans le tiers parti et vota pour la guerre contre la Prusse. Il n'est pas rentré au parlement depuis cette époque; candidat à l'Assemblée nationale, dans la Haute-Savoie, le 8 février 1871, il échoua avec 12,915 voix sur 37,303 votants; le scrutin complémentaire du 2 juillet suivant, motivé par la démission de M. Philippe, ne lui fut pas plus favorable, avec 13,493 voix, contre 24,302 au candidat républicain élu, M. Folliet. Il échoua encore, comme candidat du gouvernement du 16 mai, le 14 octobre 1877, dans l'arrondissement de Thonon, avec 6,221 voix, contre 8,356 au député sortant, M. Folliet, l'un des 363, et, porté, aux élections au scrutin de liste du 4 octobre 1885, sur la liste conservatrice de la Haute-Savoie, n'obtint que 22,497 voix sur 59,651 votants.

Z

ZACCALÉONI (FRÉDÉRIC-MARIE-DOMINIQUE-MICHEL), député de 1811 à 1814, né à Pierno (Italie) le 23 septembre 1760, mort à une date inconnue, s'occupa d'abord de litté-

rature, fut inquiété par l'Inquisition, enfermé au Saint-Office pendant deux ans, et devint, lors de l'établissement de la république romaine, président du Sénat, consul, et président

du consulat. Il présida également l'Institut des sciences à Rome, fut poursuivi par le gouvernement pontifical restauré, détenu au château Saint-Ange, passa dans le royaume de Naples où il fut directeur des domaines sous le roi Joseph, et fut le premier sous-préfet de Velletri (24 juillet 1803). Nommé directement par l'empereur, le 23 février 1811, député du département de Rome au Corps législatif, sur une liste au choix présentée par le préfet, il vit son mandat renouvelé par le Sénat conservateur le 13 janvier 1813; le 21 décembre 1813, il écrivit au président du Corps législatif que des causes légitimes l'empêchaient de se rendre aux séances; le 3 avril 1814, il s'excusa encore pour cause de maladie, en témoignant le regret de n'avoir pu voter la déchéance de l'empereur, qu'il vint signer le lendemain. Il siégea jusqu'aux traités de 1814.

ZANGIACOMI (JOSEPH, BARON), membre de la Convention, député au Conseil des Cinq-Cents et pair de France, né à Nancy (Meurthe) le 19 mars 1766, mort à Paris le 12 janvier 1816, « fils de Joseph Zangiacom, marchand, et de Françoise Vially », d'une famille italienne d'origine, établie en Lorraine à la suite du roi Stanislas, fut reçu en 1785 avocat au parlement de Lorraine et exerça cette profession à Nancy. Il était procureur-syndic dans cette ville, lorsqu'il fut élu, le 6 septembre 1792, député de la Meurthe à la Convention, le 8^e et dernier, par 248 voix (400 votants); il siégea parmi les modérés, fit partie du comité de salut public (9 janvier 1793) et répondit au 3^e appel nominal dans le procès du roi : « Je n'aurais jamais accepté une cumulation de pouvoirs telle que celle qu'on suppose nous avoir été donnée par nos commettants. Rappelez-vous de ce mot échappé à Charles I^{er} : *Rien n'est plus abject qu'un roi détrôné*. La haute existence de Louis aura au moins cet avantage de déjouer les complots ambitieux, et de servir d'épouvantail à tous ses pareils. Je vote pour la détention pendant la guerre et le bannissement à la paix. » Il se prononça en outre pour l'appel et pour le sursis, parut rarement à la tribune, fit partie du comité des secours, et fit décider l'établissement de bureaux de bienfaisance à Paris, et voter d'importants secours pour les départements. Réélu député de la Meurthe au Conseil des Cinq-Cents, le 21 vendémiaire an IV, il y fit une motion relative à la liquidation des pensionnaires et gagistes de la liste civile, sortit du Conseil en l'an VI, refusa l'ambassade de Suède, et fut nommé, le 15 pluviôse an VII, substitut au tribunal de Cassation. Aussi remarquable par l'étendue de ses connaissances que par une rare lucidité d'esprit, il se distingua dans ces fonctions, devint juge de cassation le 19 germinal an VIII, fut promu, le 25 prairial an XII, membre de la Légion d'honneur, et cumula bientôt avec ses fonctions judiciaires celles de maître des requêtes (1813) puis de conseiller d'Etat. En cette qualité, il fut chargé de rapports importants, notamment pour la demande en révision du procès de Lesurques. En 1831, M. Zangiacom devint président de la chambre des requêtes de la cour de Cassation; le 11 octobre 1832, le gouvernement de Louis-Philippe l'éleva à la dignité de pair. Il avait été fait baron de l'empire le 27 septembre 1810, et promu grand officier de la Légion d'honneur.

ZOEFFEL (LOUIS), député en 1808, né à

Strasbourg (Bas-Rhin) le 1^{er} septembre 1715, mort à Strasbourg le 10 novembre 1822, fut reçu licencié en droit (18 septembre 1745), avocat au conseil souverain d'Alsace (20 juin 1760), avocat plaidant au présidial de la noblesse de la basse Alsace (8 mai 1767), et devint conseiller au grand Sénat de Strasbourg (2 janvier 1772, substitut au greffe dudit Sénat (5 décembre suivant), greffier en chef du grand Sénat (17 mars 1777), « ammeistre » régent de Strasbourg (3 janvier 1788), juge au tribunal de district de Strasbourg (24 octobre 1790), juge au tribunal civil du Bas-Rhin (11 prairial an VIII), vice-président du tribunal de 1^{re} Instance de Strasbourg (24 prairial suivant), membre du collège électoral du Bas-Rhin (3 floréal an XI), et président du tribunal de Strasbourg en 1807. Le 18 février 1808, il fut élu, par le Sénat conservateur, député du Bas-Rhin au Corps législatif, d'où il sortit en 1812; il remplit ses fonctions judiciaires jusqu'à sa mort. Officier de la Légion d'honneur.

ZORN DE BULACH (ERNEST-MAXIMILIEN, BARON), député de 1827 à 1830, né à Osthausen (Bas-Rhin) le 13 février 1786, mort au château d'Osthausen le 2 janvier 1868, était propriétaire et maître de cette localité. Élu, le 17 novembre 1827, député du 2^e arrondissement du Bas-Rhin (Benfeld) par 92 voix (93 votants, 106 inscrits), il siégea parmi les royalistes constitutionnels, fut des 221, échoua, le 23 juin 1830, avec 23 voix contre 68 à l'Élu, M. Hermann, et ne se représenta pas aux élections de 1831. Conseiller général du Bas-Rhin.

ZORN DE BULACH (FRANÇOIS-ANTOINE-PHILIPPE-HENRI, BARON), député au Corps législatif de 1863 à 1864, et de 1869 à 1870, né à Strasbourg (Bas-Rhin), le 15 juillet 1828, mort à Strasbourg le 14 avril 1890, fils du précédent, fut choisi comme chambellan par Napoléon III. Le 1^{er} juin 1861, la 3^e circonscription du Bas-Rhin l'envoya siéger au Corps législatif, par 14,921 voix (29,908 votants, 34,717 inscrits), contre 14,791 à M. Haliez-Claparède. M. Zorn de Bulach prit place dans la majorité dynastique; son élection ayant été annulée, il se représenta le 17 janvier 1864, et échoua avec 14,434 voix, contre 14,983 à l'Élu, M. Haliez-Claparède. Plus heureux aux élections du 21 mai 1869, il regagna son siège avec 24,711 voix (27,971 votants, 36,910 inscrits), contre 208 à M. Haliez-Claparède, député sortant, 1,951 bulletins blancs et 1,104 nuls. Il vota pour la guerre contre la Prusse, et soutint, jusqu'au 4 septembre 1870, le gouvernement de Napoléon III. Après la guerre, il continua d'habiter l'Alsace, fut élu député d'Alsace-Lorraine au Reichstag, comme candidat de la « protestation », et finit par se rallier au gouvernement allemand; il était, à sa mort, vice-président de la Délégation, et membre du conseil d'Etat de l'Alsace-Lorraine. Officier de la Légion d'honneur.

ZUYLEN VAN NYEVELT (PHILIPPE-JULES, COMTE VAN), membre du Sénat conservateur, né à Rotterdam (Hollande) le 3 janvier 1743, mort à Utrecht (Hollande) le 20 février 1826, fils de Jacques van Zuylen et d'Adélaïde-Jeanne Timmers, suivit la carrière des armes. Cornette dans un régiment de carabiniers en 1767, il passa par tous les grades, resta longtemps colonel de dragons, et fut nommé, en 1795, général-major. Il se distingua dans la

guerre contre les Anglo-Russes qui avaient envahi la Hollande du Nord, et fut grièvement blessé le 27 avril 1799. Lieutenant-général et gouverneur de la Haye en 1801, il fut nommé par le roi Louis Bonaparte maréchal commandant militaire des Deux-Hollandes et de la province d'Utrecht, grand chambellan, grand maître des cérémonies, président du conseil

de la noblesse et grand-croix de l'Union. Appelé à siéger au Sénat conservateur le 30 décembre 1810, créé comte de l'empire le 17 mars 1811, il contribua au rappel des Bourbons en 1815, et, à son retour dans sa patrie, fut confirmé par le roi des Pays-Bas dans ses titres et dignités.

ADDENDA

ALLÈGRE (VINCENT-CAETAN), a été élu, le 5 décembre 1882, en remplacement de M. Desmazes décédé, sénateur de la Martinique dont il était gouverneur; cette élection fut annulée pour cause d'incapacité. De retour en France, il a été réélu, le 17 décembre 1883, sénateur de la Martinique par 59 voix sur 59 votants, a pris place à la gauche de la Chambre haute, et s'est prononcé en dernier lieu, pour le rétablissement du scrutin d'arrondissement (13 février 1889), contre le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, pour la procédure de la haute cour contre le général Boulanger.

AYMÉ (CHARLES-JOACHIM-MARIE), représentant en 1849, né à Naples (Italie) le 2 février 1813, mort à Niort (Deux-Sèvres) le 17 août 1854, fils du général Charles Aymé et de dame Marianna d'Aquila, entra à l'École de Saint-Cyr, puis à l'École d'application d'état-major. Candidat à la députation dans le 2^e collège électoral des Deux-Sèvres (Melle), aux élections du 2 mars 1839, il échoua avec 63 voix, contre 201 au député sortant, réélu, M. Auguis. Il était capitaine d'état-major de 1^{re} classe, lorsque le roi Louis-Philippe le prit pour officier d'ordonnance (20 novembre 1846). Aux journées de février, M. Aymé se mit aux ordres de la famille royale, et, après le départ pour l'Angleterre, se retira dans sa famille à Melle. Nommé commandant de la garde nationale de cette ville, il fut élu, le 13 mai 1849, comme candidat conservateur, représentant des Deux-Sèvres à l'Assemblée législative, le 1^{er} sur 7, par 26,030 voix sur 50,851 votants et 93,119 inscrits. Il prit place dans la majorité monarchiste, parla sur les questions militaires, fut rapporteur du projet de loi sur l'avancement dans l'armée, fit partie de la commission du recrutement, appuya la loi du 31 mai 1850 restrictive du suffrage universel, et vota pour l'expédition de Rome, et pour la loi Falloux-Pariou sur l'enseignement. Favorable à la politique du prince-président, il fut réintégré après le coup d'Etat du 2 décembre dans ses fonctions de capitaine d'état-major, à la 18^e division militaire (Tours). Conseiller général du canton de Melle le 2 août 1852, il

fut nommé, treize jours après, chef d'escadron d'état-major, et mourut subitement le surlendemain.

BERNARD DUTREIL (PAUL-MARIE). Au renouvellement sénatorial du 5 janvier 1888, M. Bernard-Dutreil a été réélu sénateur de la Mayenne, par 393 voix sur 600 votants. Il a repris sa place à droite et s'est prononcé contre le rétablissement du scrutin d'arrondissement (13 février 1889), contre le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, contre la procédure de la haute cour contre le général Boulanger.

FERRY (CHARLES-EMILE-LÉON) a été élu sénateur des Vosges, le 29 avril 1888, par 626 voix, contre 112 à M. Morlet, et 313 à M. Fingarol, en remplacement de M. Claude, décédé. Il a pris place à gauche et s'est prononcé pour le rétablissement du scrutin d'arrondissement (13 février 1889), pour le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, pour la procédure de la haute cour contre le général Boulanger.

FRÉRY (CHARLES-LOUIS) a été élu sénateur du territoire de Belfort, le 2 janvier 1887, en remplacement de M. Viellard-Nigéon décédé, par 93 voix sur 169 votants, contre 65 à M. Saggio et 7 à M. Japy. Il a pris place dans la majorité républicaine, et s'est prononcé pour le rétablissement du scrutin d'arrondissement (13 février 1889), pour le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, pour la procédure de la haute cour contre le général Boulanger. M. Fréry est mort à Belfort le 4 juin 1891.

MARTIN (JEAN-FRANÇOIS-FÉLIX) a été élu sénateur de Saône-et-Loire le 13 mars 1887, par 888 voix sur 1,931 votants, en remplacement de M. Guillemant décédé. De la majorité opportuniste de la Chambre haute, il a voté pour le rétablissement du scrutin d'arrondissement (13 février 1889), pour le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, pour la procédure de la haute cour contre le général Boulanger.

En terminant cet ouvrage, nous tenons à remercier les familles des nombreux renseignements particuliers qu'elles ont bien voulu nous communiquer; nous exprimons tout spécialement notre vive reconnaissance, pour le précieux concours qu'ils nous ont prêté en nous faisant profiter de leurs longues et savantes recherches personnelles, à MM. Et. CHARAVAY, CHARPENTIER (de Montreuil-sur-Mer), BÉGIS, LÉONCE DE BROTONNE, DECLAN (du Mans), DELMAS (d'Aurillac), A. DUBOIS (d'Amiens), GHELLET DE LA DEYTE (de la Haute-Loire), RENÉ KERVILLER, D. LE VACHER DE BOUVILLE (de Bordeaux), l'abbé HAZARD (de la Ferté-Milon), MUSSET (de la Rochelle), L'ITTE (d'Angers), BERNARD PROST, SEVAISTRE (de Bornay), USQUIN (de Douzy-Nièvre), WELWERK, etc.